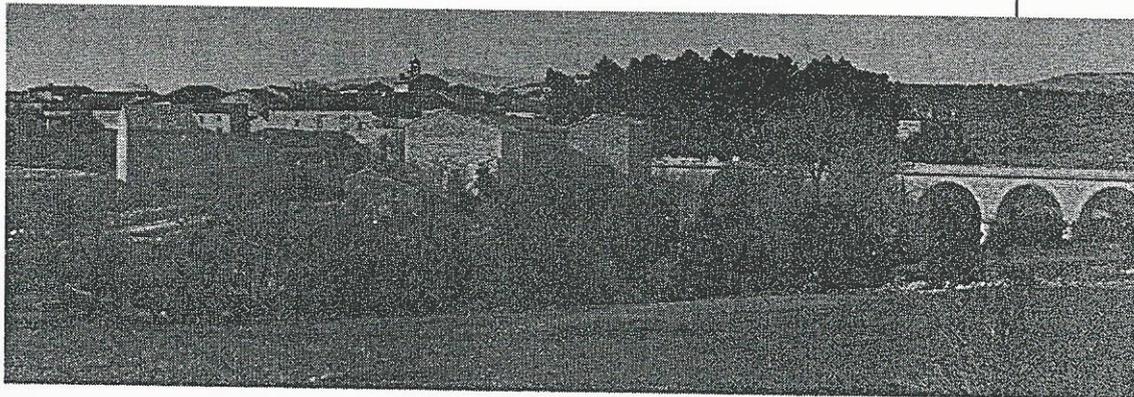


Bulletin
d'information
communale



Le mot du Maire

L'année 2004, aura été marquée sans conteste par la réouverture de l'école du village fermée depuis 1986. Chacun a pris la mesure de l'importance de cet évènement puisque l'Inspecteur d'Académie et le député ont partagé avec nous ce beau moment ainsi que les médias nationaux et locaux (FR3, M6, Midi Libre), qui nous ont sollicités pour suivre cette rentrée particulière.

Cette réouverture ne remet pas en cause le regroupement intercommunal existant avec les communes voisines, mais a permis à Buzignargues de retrouver sa joie de vivre avec les allées et venues des enfants qui cheminent désormais le long des rues du village.

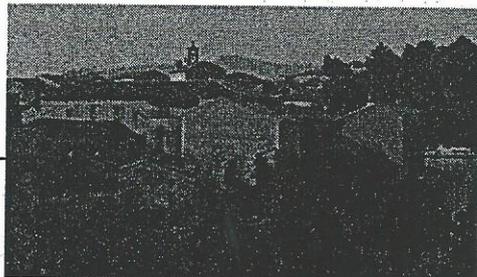
Dès l'achèvement des travaux, nous inaugurerons ensemble ce beau bâtiment. L'année 2004, aura également pu voir la mise à disposition pour les habitants de la salle du four communal.

Pendant plusieurs siècles, des générations de Buzignarquois y ont fait cuire leur pain, puis l'ont utilisé pendant quelques décennies en tant que forge. Désormais, il accueille le Point lecture de la commune et participe à l'animation communale dans le cadre des après-midi récréatifs.

Ainsi la commune s'est dotée de deux équipements supplémentaires au service de tous. Je tiens à saluer, à cette occasion le travail constant et régulier effectué par l'équipe municipale ainsi que le soutien de quelques bénévoles pour que ces projets puissent voir le jour et fonctionner au quotidien.

Je vous laisse à présent découvrir les autres actions menées par le Conseil municipal qui profite de cette occasion pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire
Agnès ROUVIERE-ESPOSITO



Dans le cadre de sa compétence "création ou aménagement et entretien de voirie", la Communauté de Communes Ceps et Sylves a défini la voirie qui désormais sera d'intérêt communautaire. La notion d'intérêt communautaire s'analyse comme la ligne de partage au sein d'une compétence entre les domaines d'actions transférés à la communauté et ceux qui demeurent au niveau communal.

Ainsi, les voies suivantes relèveront désormais de la compétence intercommunale :

Dénomination de la voie	Section transférée	Longueur de voie
Café (Rue du)	Totalité	15 m
Camps Bertau (Chemin des)	Partie: jusqu'à la dernière habitation	100 m
Cantonade (Rue de la)	Totalité	150 m
Cimetière (Place du)	Totalité	315 m ²
Cimetière (Chemin du)	Totalité	135 m
Église (Place de l')	Totalité	468 m ²
Four (Rue du)	Totalité	17 m
Hort de Norat (Chemin de l')	Totalité: y compris embranchement de la voie jusqu'à la dernière habitation	298 m
Jeu de Ballon (Place du)	Totalité	468 m ²
Lavoir (Impasse du)	Totalité	35 m
Mairie (Place de la)	Totalité	468 m ²
Mattes (Chemin des)	Totalité	415 m
Micocouliers (Impasse des)	Totalité	54 m
Montade (Chemin de la)	Partie : jusqu'au cours d'eau le Sartau	320 m
Moulin Bas (Chemin du)	Partie : jusqu'à la dernière habitation	220 m
Moulin Haut (Chemin du)	Totalité, soit jusqu'à l'intersection avec le Chemin de St-Bauzille au Moulin Haut	950 m
Plans (Chemin des)	Partie: jusqu'à la dernière habitation	125 m
Poirier (Chemin du)	Partie : jusqu'à la dernière habitation	80 m
Porche (Rue du)	Totalité	37 m
Rosiers (Impasse des)	Totalité	30 m
Saint Bauzille au Moulin Haut (Chemin de)	Partie : depuis le cours d'eau Le Sartau jusqu'à la maison de retraite, soit à l'intersection avec le Chemin du Moulin Haut	680 m
Saint Hilaire (Chemin de)	Totalité : soit jusqu'à la limite communale	1250 m

La campagne de travaux effectuée Chemin des Mattes et Chemin de l'Hort de Norat a été réalisée dans le cadre des investissements intercommunaux inscrits au budget 2003.

Voirie

Suite aux inondations du 22/09/03 et du 03/12/03, de nombreux dégâts sur la voirie ont été constatés par la préfecture dans le cadre d'une reconnaissance de la commune en état de "catastrophe naturelle". Ces dégâts ont porté aussi bien sur des voies d'intérêt communautaire que sur des voies d'intérêt communal.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 22 916 € HT.

Le montant des aides attribuées est de 80%.

Les travaux ont été réalisés au mois de juillet 2004.

Nous tenons à remercier vivement M. J.-P. GRAND, Député de notre circonscription qui a fait le nécessaire auprès des services de l'Etat pour que des crédits soient alloués à notre commune alors que certains dégâts n'avaient pas été pris en charge dans le cadre de la reconnaissance de l'état de "catastrophe naturelle".

Augmentation des taxes locales

Nous avons tous été ravis de voir l'école communale reprendre du service à la rentrée de septembre 2004. Le coût engendré par cette ouverture de classe a été anticipé par la municipalité qui a décidé une augmentation des taxes locales. Cette augmentation n'a pour effet que de couvrir une partie des frais de fonctionnement (fourniture des élèves) à hauteur de 1 000 €. Il est à rappeler que d'autres dépenses ont été engagées pour la mise en conformité du bâtiment, l'achat de mobilier, l'achat de livres...

L'augmentation de 3% des taxes locales se répartit comme suit :

Taxe d'Habitation :	7,99	→	8,23
Foncier Bâti :	8,71	→	8,97
Foncier non bâti :	36,99	→	38,09

Ce qui représente pour le budget une recette supplémentaire de 977 € par rapport à l'année précédente, soit une augmentation d'environ 4,70 € par foyer fiscal.

Assainissement

Le schéma directeur d'assainissement vient de recevoir un avis favorable du Commissaire enquêteur. L'enquête publique a mis en évidence plusieurs interrogations :

• *Quand débiteront les travaux ?*

Il est difficile de répondre précisément à cette question car :

- La maîtrise d'œuvre vient d'être attribuée au bureau d'étude BEMEA qui aura pour mission d'établir le chiffrage exact du réseau et de la station, puis de suivre la réalisation des travaux (5 bureaux d'étude ont été consultés, la meilleure offre émanait de BEMEA - 8,5% du montant HT des travaux - parmi les 3 sociétés qui ont fait une proposition).
- Les demandes de subventions ne seront étudiées qu'au mois de mars 2005 par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. Les travaux ne débiteront qu'après l'obtention de celles-ci.

Il semble donc raisonnable de penser que les travaux pourraient être lancés fin 2005.

• *Quel sera le coût des travaux ?*

Il est évident que le coût des travaux ne sera précisé que lorsque la maîtrise d'œuvre aura déterminé de façon définitive la longueur du réseau et l'ampleur des travaux de terrassement.

Une demande de subvention de l'ordre de 1 100 000 € a été déposée auprès des divers organismes. Les coûts estimatifs sont de 900 000 € pour la création du réseau d'eau usée et 230 000 € pour la création d'une station d'épuration prévue pour satisfaire à terme les besoins de 500 habitants.

• *Manque d'information ?*

Une réunion d'information publique s'est tenue le 19 mai 2004 pour présenter à la population le schéma de zonage qui indique la nature des sols sur la commune. En aucun cas cette réunion n'avait pour but de révéler un coût qu'il était alors impossible d'estimer précisément.

Du 24 mai au 25 juin, s'est déroulée l'enquête publique où chacun a pu consulter le dossier. Une nouvelle réunion se tiendra prochainement, en présence de la maîtrise d'œuvre, afin d'expliquer le système retenu par les élus, le déroulement des futures phases de travaux ainsi que leurs coûts.

Ouverture de l'école de Buzignargues fermée depuis 1986

Les communes de Campagne, Garrigues, Galargues et Buzignargues fonctionnent depuis plusieurs années dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.).

Ce regroupement, mis en place par l'Éducation nationale et les Maires des communes concernées, permet une meilleure répartition des élèves sur des infrastructures existantes. Le nombre d'enfants scolarisés sur ces quatre communes est en augmentation constante. La rentrée 2004 s'annonçait extrêmement difficile et une ouverture de classe devenait indispensable. Le Conseil municipal de Buzignargues s'est battu pour que l'ouverture de cette classe se fasse sur la commune. Un poste a donc été créé dans le cadre du R.P.I.

Des travaux d'aménagement indispensables à l'ouverture de l'école ont été réalisés.

Le projet d'aménagement global

- Amélioration du système électrique.
- Isolation de la salle de classe.
- Remplacement de l'ensemble des menuiseries et dispositif conforme à la sécurité incendie.
- Rénovation de l'ensemble des façades avec prise en compte des exigences des bâtiments de France.
- Aménagement et agrandissement de la cour de récréation et des accès.

L'agrandissement de la cour a pu se faire grâce à l'achat d'un bout de parcelle de 113 m² appartenant à Mme Jacqueline AUBARY que nous remercions tout particulièrement.

Le coût total est estimé à environ 71 864 euros TTC (travaux et achat du terrain).

Le projet est subventionné à hauteur de 80% par le Député, le Conseil général et l'État.

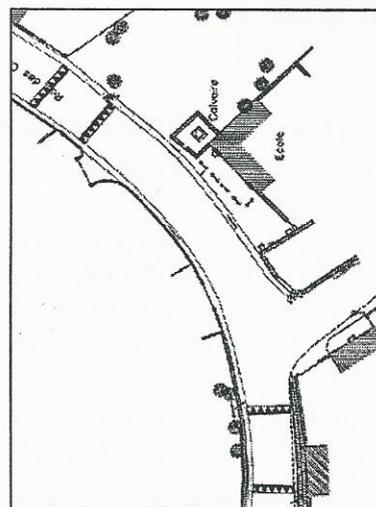


Classe de Buzignargues 2004/2005



Sécurité aux abords de l'école

En collaboration avec l' Agence départementale de Saint Mathieu de Trévières, un aménagement sécuritaire a été réalisé aux abords de l'école. Il comprend la réalisation de deux plateaux surélevés, avec marquage au sol, pose de panneaux de signalisation, barrière de sécurité. La totalité des travaux a été prise en charge par l'Agence Départementale de Saint Mathieu de Trévières, dans le cadre des crédits ARS (aménagement routier sécuritaire). D'autre part, nous tenons à signaler un point important concernant le stationnement, en effet le plan Vigipirate est toujours en vigueur ce qui implique une réglementation stricte aux abords de l'école.



Répartition des effectifs

Les enseignantes ont réparti les classes comme suit pour l'année 2004/2005 :

Ecole maternelle de Galargues :

Mme Sales et Mme Pina : petite et moyenne section (23 enfants)

Mme Devriendt : moyenne et grande section (28 enfants)

Ecole élémentaire de Galargues

Mme Durand : grande section, CP, CE1 (22 enfants)

Mme Segons : CE2, CM1, CM2 (24 enfants)

Ecole élémentaire de Buzignargues

Mme Cabal : CP, CE1, CE2 (21 enfants)

Nous tenons à souhaiter la bienvenue, à notre nouvelle institutrice qui semble d'ores et déjà s'être bien intégrée dans notre petite communauté.

Transport scolaire

A la demande des mairies de Buzignargues et de Galargues, un ramassage scolaire est mis en place depuis septembre par Hérault Transport.

Les horaires du car seront les suivants :

	Buzignargues	Galargues
Départ	8h40	8h35
Retour	16h40	16h55
Rotation cantine	11h50	13h30

Un accompagnateur prendra en charge les enfants, le matin et le soir.

Horaire des écoles

Une harmonisation entre les heures de ramassage et le début des cours a été nécessaire. Les horaires sont les suivants :

Buzignargues :	8h40 - 11h50	et	13h40 - 16h40
Galargues :	9h - 12h	et	13h30 - 16h30

Les portes des écoles seront ouvertes 10 minutes avant le début des cours.

Garderie

Un sondage a été communiqué aux familles pour étudier la nécessité d'ouverture de la garderie le matin. Étant donné le nombre de personnes intéressées par ce service, la garderie du matin est effective depuis la rentrée scolaire de septembre 2004 à partir de 7h30. Les horaires du soir restent inchangés (16h30/18h). Un ticket sera nécessaire pour chaque période, le prix étant toujours de 1,50€.

Déclaration d'Utilité publique sur la parcelle B 186, attenant à la salle polyvalente

Le juge de l'expropriation a fixé le montant de l'indemnité pour l'achat de la parcelle à la somme de 30 700 €, indemnité de réemploi comprise (la commune avait proposé la somme de 20 255 € et M. Bernard BEAUQUIER en demandait 45 312 €). Monsieur B. BEAUQUIER ayant accepté la proposition du juge, la commune a pris possession du terrain le 29 novembre 2004.

Toutefois, il faut savoir que M. BEAUQUIER a attaqué devant les tribunaux la procédure même de DUP et que ce jugement ne sera rendu que dans quelques années.

Maintenant que nous sommes en possession du terrain, une solution est à l'étude, pour le déplacement du matériel des services techniques, afin que la salle polyvalente puisse reprendre le plus rapidement possible ses activités.

Salle du four communal : installation du Point lecture

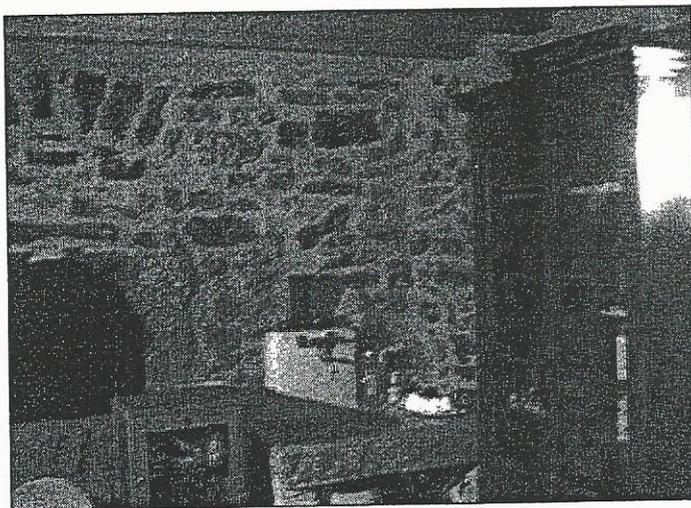
Après l'inauguration de la salle du Four, le conseil municipal a décidé de transférer le Point lecture dans cette salle qui accueillera désormais les élèves de l'école un après midi par semaine (par groupe de 10). Le mobilier destiné à la bibliothèque a été prêté par le Département de l'Hérault dans le cadre d'une convention.

Par ailleurs, cette salle accueille également les mardis-récratifs.

L'animation du Point lecture et des mardis-récratifs est assurée par Nicole FOULQUIER et quelques autres bénévoles.

Le Point lecture est ouvert à la population le mardi de 14H à 18H.

Nous profitons de cette occasion pour remercier chaleureusement les donateurs de livres au profit de la bibliothèque municipale.



La salle du four rénovée

*Inauguration de la salle du four
en présence du Conseiller général*



Nous vous signalons également qu'une petite rétrospective de photos de classe, des élèves de l'école de Buzignargues de 1920 à nos jours, est exposée au Point lecture pendant quelques semaines. Chacun pourra y reconnaître ses parents, ses enfants ou encore son voisin... Nous vous encourageons toutes et tous à fréquenter ce nouveau lieu de convivialité.

Numérotation des habitations

Nous vous avons annoncé, dans le précédent numéro du journal, la prochaine numérotation des habitations. C'est aujourd'hui chose faite à l'exception de quelques particuliers pour lesquels les plaques n'ont pas été posées du fait de l'absence d'un endroit susceptible d'accueillir ce numéro. Dès qu'une solution aura été mise en place, le signaler à la mairie afin que les dernières plaques soient apposées.

Rappel : La numérotation au mètre linéaire avec numéros pairs coté droit et impairs coté gauche offre l'avantage de pouvoir créer un numéro pour toutes nouvelles habitations qui viendrait s'intercaler. Pour chacune des rues du village, l'extrémité de la rue la plus proche de l'église sera le point 0 de la numérotation de cette rue. On mesure en mètres la rue à partir de ce point 0. Chaque fois que l'on arrive à la porte d'entrée d'une habitation, celle-ci se voit attribuer un numéro qui correspond à la distance en mètres ainsi trouvée. Ce numéro est adapté afin que les habitations se situant du coté droit de la rue (en partant de l'origine) se voient attribuer un numéro pair et ceux du coté gauche un numéro impair.

Service des Architectes des Bâtiments de France

Mme le Maire a interpellé le Service des Architectes des bâtiments de France sur le fait qu'il était indispensable de traiter de la même façon les administrés de la commune qui se situent dans le périmètre des 500 m autour de l'église. En effet, certains ont fait l'objet de dérogation dans le cadre d'un recours gracieux (et ce malgré l'avis défavorable de Mme le Maire), contre les prescriptions demandées par ce service alors que d'autres sont obligés de laisser leurs façades se détériorer car ils n'ont réellement pas les moyens de payer l'enduit imposé par les services des bâtiments de France.

Achat véhicule

Afin que les employés n'aient plus à utiliser leurs véhicules personnels, la commune s'est dotée d'un fourgon Renault.

Ce véhicule a été acheté au Département de l'Hérault pour la somme de 1524 €.

Nous remercions M. CASTET, notre conseiller général qui nous a attribué une aide financière permettant de couvrir les dépenses de cet achat.

Le Débroussaillage dans le département de l' Hérault : un devoir, une obligation

Le débroussaillage est une obligation imposée par l'article L -321-5.3 du code forestier. L'objectif de la loi est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe. En débroussaillant, vous avez contribué à :

- Protéger la forêt et les espaces naturels combustibles.
- Eviter que les flammes n'atteignent votre habitation.
- Sécuriser les personnels de la lutte contre l'incendie.

Nous remercions l'ensemble des propriétaires concernés qui ont tous réalisé un gros travail (souvent très physique) pour se mettre en conformité avec la loi.

"Bénévoles pour la forêt : l'engagement citoyen au service de la prévention contre les incendies de forêt"

La commune de Buzignargues a décidé par arrêté en date du 15 novembre 2004, de créer un Comité Communal Feux et Forêt (CCFF). Les CCFF sont des partenaires actifs de prévention, leur action ne vise pas à se substituer aux acteurs de la lutte ni aux services de prévention spécialisés de l'Etat ou du Département, mais au contraire à pouvoir accroître l'efficacité du dispositif.

Si vous voulez aider le CCFF dans son action, si vous avez quelques jours de libre, même un seul jour durant la saison estivale, vous pouvez venir les rejoindre en prenant contact avec le responsable des comités de Galargues et Buzignargues :

Jérôme JEAN, cave Coopérative – 34160 GALARGUES – Tél : 06 16 28 90 54
ou au siège administratif CCFF, place de la mairie – 34160 Galargues.

Pour plus d'informations : www.cc.feuxforets.org

Plan Vidourle : Borne interactive

Dans le cadre du Plan Vidourle, le syndicat mixte interdépartemental de l'aménagement du Vidourle a pour mission d'informer les populations des communes du bassin versant sur la connaissance culturelle du fleuve et la prévention du risque d'inondation.

A cet effet, une borne interactive d'information a été conçue et réalisée par le syndicat.

Les habitants de la commune pourront prendre connaissance de son contenu à la mairie du 11 au 18 avril 2005, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Prévention et de gestion des déchets

Le gouvernement engage en permanence des actions en vue de progresser en matière de prévention et de gestion des déchets. Une de ses actions relayées par la Communauté de Communes consiste à mettre à votre disposition en mairie l'autocollant "Merci d'épargner ma boîte aux lettres".



si **5 %**
des foyers français
font ce choix,
on pourra économiser
40 000 tonnes
de papier
chaque année,
soit 4 fois
le poids de
la Tour Eiffel !!!

Pourquoi cet autocollant ?

Partant du constat que chaque foyer reçoit dans sa boîte à lettres près de 40 kg par an d'imprimés. En apposant cet autocollant facilement identifiable sur sa boîte à lettres, vous manifesterez le souhait de ne pas recevoir ces prospectus.

L'autocollant sera-t-il respecté ?

Le Syndicat de la Distribution Directe, la Poste et le Syndicat de la Presse gratuite ont assuré qu'ils respecteraient le dispositif.

En cas de non-respect de votre autocollant, vous pouvez vous adresser à l'éditeur de l'imprimé, donneur d'ordre de la société de distribution à domicile. Les associations de défense de l'environnement et des consommateurs pourront appuyer votre démarche.

Rénover pour louer : une opération de réhabilitation qui peut vous concerner

Le département de l'Hérault connaît une explosion démographique sans précédent et souhaite répondre à une très forte demande locative. Chaque mois plus de 1000 nouveaux habitants s'installent pour la plupart dans les agglomérations de Montpellier, Lunel, Clermont-l'Hérault, Agde et Sète.

En conséquence, le marché de l'immobilier devient de plus en plus tendu. Le parc H.L.M. ne peut satisfaire toute la demande locative et l'offre privée est souvent déqualifiée (logements dégradés, absence de confort...). Des salariés aux ressources modestes rencontrent des difficultés pour se loger décemment à un loyer abordable.

Il existe pourtant dans les centres-villes de nombreux logements vacants appartenant à des propriétaires privés. Ces derniers hésitent à les louer par crainte de problèmes locatifs, ou ne peuvent financièrement assumer leur remise en état. La remise sur le marché locatif de ces logements vacants permettrait de résorber en partie la forte demande locative.

Face à ce constat, le Conseil Général de l'Hérault, l'État et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ont engagé sur trois ans (2003-2004-2005) et sur un périmètre de 161 communes délimité par les villes d'Agde, Pézenas, Clermont-l'Hérault, Lunel et Montpellier, une opération de mobilisation des logements vacants: "RÉNOVER POUR LOUER".

De quoi s'agit-il ?

D'encourager, par des aides financières exceptionnelles de l'ANAH et du Conseil Général, les propriétaires privés possédant des logements vacants à les remettre en état pour les louer.

Pour bénéficier de ces avantages financiers, le propriétaire doit s'engager à louer le logement après travaux pendant 9 ans avec un loyer réglementé. Il doit également louer ce logement à un ménage de condition modeste obligatoirement bénéficiaire de l'APL.

Vous êtes propriétaire dans la commune d'un logement de plus de 15 ans, vacant et qui doit faire l'objet de travaux d'amélioration pour être loué dans de bonnes conditions, alors cette opération peut vous intéresser.

L'équipe "Rénover pour louer" se tient à votre disposition pour vous informer, vous conseiller et vous guider gratuitement depuis le montage du dossier jusqu'à l'installation du locataire dans le logement.

Ses coordonnées : PACT HABITAT 34
Les Hauts de St Priest
Rue du Professeur Truc
34090 MONTPELLIER
Tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
Tél. : 04.67.10.73.35
www.renover-pour-louer.com

Naissance

Bonjour au petit Adam DUMAINE, né le 23 juin 2003 à Montpellier.

Bonjour à la petite Léa LEMOAL, née le 3 octobre 2003 à Montpellier.

Félicitations aux heureux parents !

Révision des listes électorales

La révision annuelle des listes électorales pour 2004 a débuté le 1er septembre et sera close le 31 décembre 2004. Les nouveaux résidents doivent s'inscrire entre le 1er septembre et le 31 décembre et pourront profiter de cette occasion pour se présenter en Mairie.

Recensement

Les jeunes gens et jeunes filles nés en 1988 doivent venir se faire recenser en mairie. Les inscriptions se font à la date de votre anniversaire et sont échelonnées par trimestre. Elles se dérouleront de la façon suivante :

- vous êtes nés entre le 1er janvier et le 31 mars : inscription au 1er trimestre 2005
- vous êtes nés entre le 1er avril et le 30 juin : inscription 2ème trimestre 2005
- vous êtes nés entre le 1er juillet et le 31 décembre : inscription 3ème trimestre 2005
- vous êtes nés entre le 1er octobre au 31 décembre : inscription au 4ème trimestre 2005

Fête du village

C'est le 20, 21, 22 mai qu'a eu lieu cette année la fête du village, organisée par l'ASCB. Cette année le soleil était au rendez-vous d'une organisation sans faille.

Une qualité exceptionnelle des taureaux alliée à quelques nouveautés voilà la recette miracle qui permet à l'ASCB de rassembler chaque année un peu plus de spectateurs.

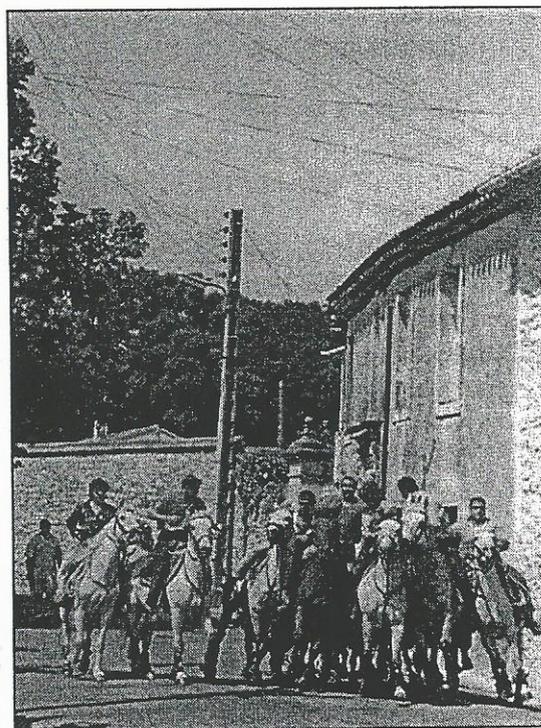
Merci à tous les membres de l'ASCB pour ces moments de convivialités qui contribuent à conserver l'âme du village.

Retour sur les bancs de l'école

Dans le cadre de la semaine bleue, semaine nationale des personnes âgées et en partenariat avec la MSA une rencontre a été organisée cette année, par la commune, autour de l'école. Les anciens sont allés à la rencontre des plus jeunes afin de leur conter l'école d'autrefois. Les participants se sont donc retrouvés à l'école le 18 octobre pour un échange au cours duquel, chacun a pu mesurer les évolutions de 1920 à nos jours. A cette occasion une petite exposition d'objets anciens (plumiers, bureau, encrier, "bons points", livres, cahiers, diplômes du certificat d'études, photos...) a été organisée.

Les plus jeunes semblent avoir apprécié cette journée et ont même distribué des "bons points" aux meilleurs conteurs... à l'issue de la séance. Ils ont expliqué également quelles sont les règles de l'école d'aujourd'hui.

Nous remercions tous les participants : Mme LAURENS et Mme BEAUQUIER représentantes de la MSA ; Mme Monique ALMUNEAU ancienne institutrice de Buzignargues, M. Georges SOUCHE le plus ancien élève de l'assemblée, l'école de Galargues pour sa participation, Mme CABALS notre nouvelle institutrice pour avoir accepté de nous recevoir et tous les autres que nous retrouverons avec plaisir l'année prochaine.

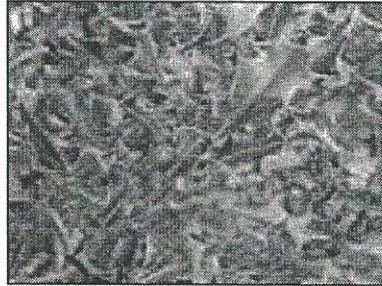


Abrivado rue des Candinières

Le Houx

Voici venu le moment des fêtes de fin d'année. Nous aimons pouvoir décorer l'intérieur de la maison avec un beau bouquet.

On peut évidemment aller chez le fleuriste, mais il est aussi intéressant lors d'une promenade d'aller cueillir dans la nature – en restant raisonnable pour ne pas mettre l'espèce en péril – ce que tout le monde appelle ici le *Houx*, ou *Petit Houx*.



Le Houx

Mais est-ce vraiment du houx ? Si vous cherchez sur une flore le nom Houx, vous obtiendrez la description d'un arbre qui ne pousse pas naturellement dans nos contrées. Arbre à feuilles pérennes, piquantes et découpées d'un beau vert brillant avec des baies rouges dont le contraste est du plus bel effet.

Alors, finalement, que cueillons-nous ?

Nous cueillons le Fragon piquant, en latin *Ruscus aculeatus*, qui appartient à la famille des Liliacées (et oui comme le Lys).

Ce sous-arbrisseau croît dans les bois, les haies, ça et là dans les zones incultes et jusqu'à une altitude de 700 m en montagne. Il préfère les sols calcaires et il est bien adapté à notre climat méditerranéen, qui, comme chacun le sait, est très contrasté. Sa seule utilisation est ornementale.

Ce qui est intéressant, c'est que cette espèce possède une particularité botanique. En effet lorsqu'on le cueille avec ses baies d'un beau rouge vif, on a l'impression que ces dernières se développent directement sur les feuilles. Ceci serait quand même un paradoxe, car en général, lorsqu'on cueille des fruits, ils sont rattachés aux tiges et non aux feuilles.

En fait, les baies se développent sur ce que l'on appelle des cladodes, qui sont des tiges modifiées ayant l'apparence des feuilles. Et les feuilles où sont-elles passées ? Elles sont réduites dans le cas de notre fragon à de petites écailles qui ne sont pas visibles au premier abord si on ne fait pas attention.

Alors maintenant que notre « Houx Fragon » est démystifié, il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une bonne cueillette, en vous conseillant tout de même de ne pas oublier gants de protection et sécateurs, car comme beaucoup d'espèces méditerranéennes, le Fragon possède une bonne défense, il est armé aux extrémités des cladodes, de pointes acérées.

De plus il est souvent associé à une autre espèce de la même famille, encore mieux armée, la *salsepareille*.

Mais ça c'est une autre histoire !



Ruscus aculeatus

Vue de la Pène

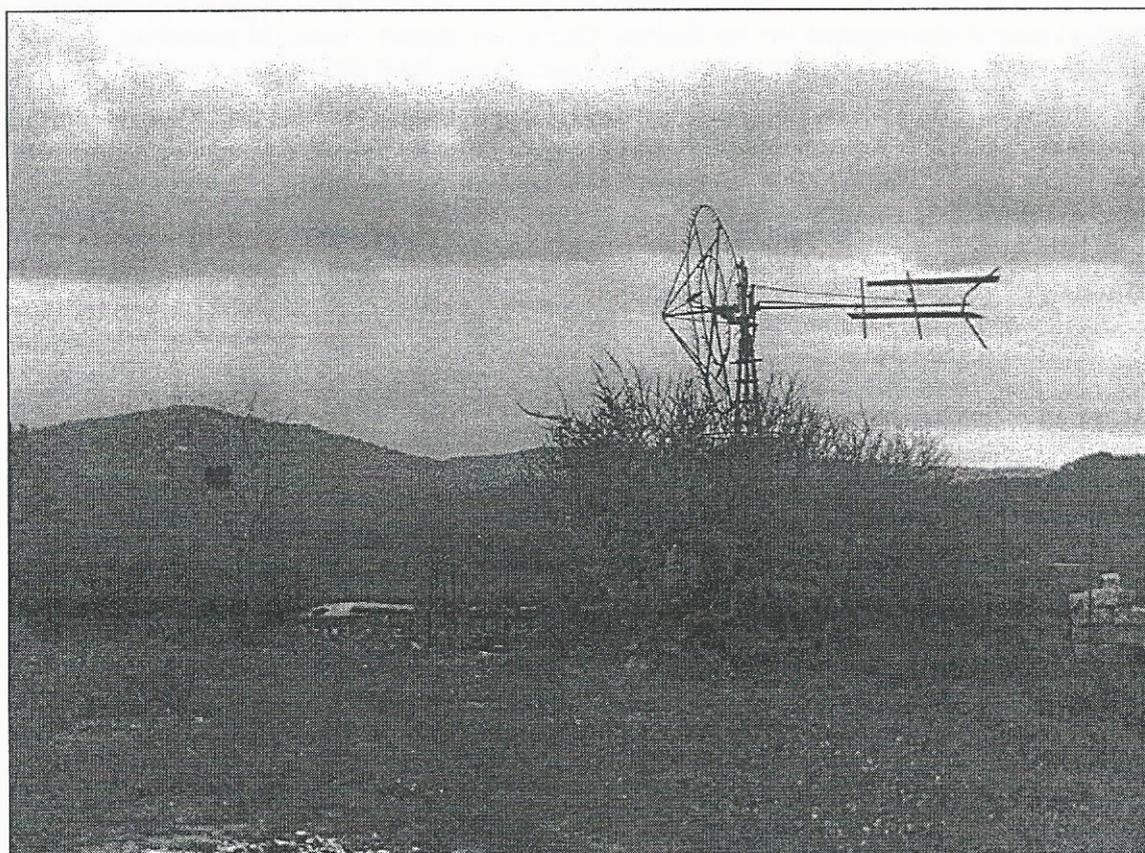
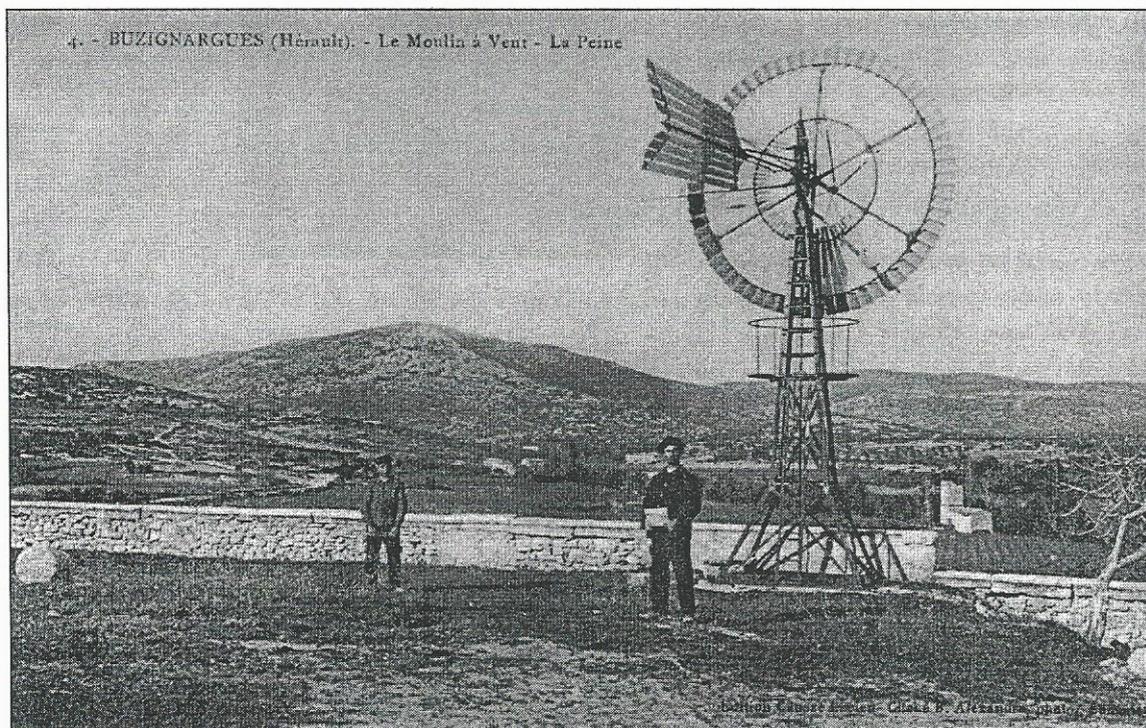


Photo prise de la même parcelle en 2004.